

Indicateurs statistiques sur le surendettement

à fin décembre 2018

	novembre 2018	décembre 2018	année 2017	année 2018
Dossiers déposés	12 423	11 626	181 123	162 936
Décision de recevabilité par les commissions	12 564	12 385	178 013	154 861
- Dossiers recevables	11 860	11 749	164 572	146 353
- Dossiers irrecevables (A)	704	636	13 441	8 508
Mesures de rétablissement personnel (B)	5 943	5 722	65 813	79 282
- Mesures imposées suite RP sans LJ	5 782	5 572	63 952	77 287
- Accords débiteurs sur les demandes d'ouverture d'une PRP avec LJ	161	150	1 861	1 995
Mesures de réaménagement des dettes (C)	7 322	6 465	84 072	85 997
- Plans conventionnels conclus	1 191	1 123	20 171	14 312
• dont plans conclus consistant en un moratoire	278	280	2 278	2 598
- Mesures avec ou sans effacement	6 131	5 342	63 901	71 685
• dont mesures consistant en une suspension d'exigibilité	699	614	15 220	10 700
Dossiers clôturés (D) (y compris Constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures)	847	913	14 129	12 312
Dossiers traités par les commissions (A+B+C+D)	14 816	13 736	179 481	186 099
Relations avec les tribunaux				
- Dossiers jugés recevables à la suite d'un recours sur irrecevabilité (en nb)	102	101	2 367	1 760
- recommandations homologuées par les juges	410	204	105 261	27 662

En décembre 2018, les commissions ont été saisies de 11 626 situations de surendettement et en ont traité 13 736 dans le cadre des dispositions législatives en vigueur.

Le nombre de saisines des commissions a diminué de 10 % sur l'année 2018 par rapport à l'année 2017 (162 936 dossiers, contre 181 123 dossiers).

A fin septembre 2018, la part des redépôts sur les douze derniers mois s'établit à 46 %, en baisse de 1 point par rapport aux douze mois précédents.

Schéma de la procédure 2018

